



POLITIQUES DE CONCERNANT LES SUBVENTIONS POUR LES PROGRAMMES DE HANDICAP ET D'ÉVALUATION DE PARCOURS

Golf Canada compte trois programmes distincts de subventions pour le handicap et l'évaluation de parcours pour aider ses partenaires provinciaux et ses clubs membres. Ces programmes aident les associations de golf provinciales à tenir des séminaires de certification de handicap de Golf Canada, contribuent à compenser les coûts des évaluations de parcours dans les clubs membres et aident à couvrir les coûts des manuels et guides d'évaluation de parcours. Les programmes de subventions disponibles sont les suivants :

- Programme d'aide à la certification de handicap de Golf Canada.
- Programme de subventions de Golf Canada pour l'évaluation de parcours.
- Programme de subventions de Golf Canada pour les guides et manuels d'évaluation de parcours.

Les exigences pour présenter une demande relative à ces programmes de subventions sont indiquées dans les trois appendices ci-dessous.

Appendice 1

Politique concernant le programme d'aide à la certification de handicap de Golf Canada

Le défi :

Pour répondre aux exigences de l'accord de licence de handicap de la USGA, Golf Canada doit travailler de concert avec les associations de golf provinciales pour présenter des séminaires de certification de handicap partout au Canada dans l'optique de certifier une personne dans chaque club de golf membre. Golf Canada de même que les associations de golf provinciales ont tout intérêt à conserver une licence de la USGA et à fournir des services de handicap. Pour ce faire, les deux parties doivent travailler ensemble pour mettre en œuvre ce programme. Les séminaires d'information sur le handicap fournissent aussi aux associations une belle occasion de communiquer et de démontrer la valeur de l'adhésion à notre clientèle.

Stratégie :

Le rôle de Golf Canada consistera à former des instructeurs, à créer des matériels de support et à fournir des subventions. Pour leur part, les associations provinciales se concentreront sur la coordination et la présentation des séminaires de certification de handicap.

Programme d'aide de Golf Canada :

- Pour contribuer à couvrir les coûts liés au programme de séminaires, Golf Canada versera une subvention aux associations provinciales qui présenteront des séminaires en utilisant le programme approuvé.
 - Le montant de la subvention sera de 250\$ par séminaire présenté.
 - En plus de la subvention, Golf Canada fournira des exemplaires numériques gratuits des brochures suivantes : « Tout ce que vous devez savoir sur le Système de handicap » et « Les fonctions et responsabilités du Comité du handicap » à chaque participant au séminaire et un (1) Manuel de handicap (gratuit) de Golf Canada à chaque club membre de Golf Canada participant au séminaire.
- Il est possible d'acheter, au besoin, des exemplaires additionnels du Manuel de handicap auprès de Golf Canada. Contactez le personnel de vente de Golf Canada (poste 283) pour l'achat de manuels. Veuillez évaluer la quantité de documents pour subvenir aux besoins de vos séminaires pour l'année. Nous allons réconcilier la quantité expédiée avec le nombre de participants à vos séminaires à la fin de l'année et vous faire parvenir une facture en conséquence, le cas échéant.

- Les subventions pour séminaires seront versées à la condition que l'association provinciale fournisse un sommaire des séminaires tenus sous forme de fichier Excel
 - Lieu(x), date(s) du (des) séminaire(s)
 - Liste des participant(e)s indiquant le nom et le club d'attache
- En plus du fichier, veuillez aussi transmettre une facture pour chaque séminaire.
 - Pour tenir à jour sur le site Web de Golf Canada la liste des officiels ayant obtenu la certification, il est important d'envoyer les informations par courriel dès la conclusion d'un séminaire. Les informations touchant tous les séminaires tenus pendant l'année doivent être reçues par Golf Canada au plus tard le 15 octobre pour que les subventions puissent être versées pendant l'année financière et que les informations soient retransmises à la USGA à temps conformément à notre accord de licence. Golf Canada se réserve aussi le droit de retenir le paiement de subvention si Golf Canada considère que l'association provinciale ne couvre pas adéquatement le programme recommandé et/ou si elle ne met pas tout en œuvre pour présenter un nombre adéquat de séminaires.

Appendice 2

Programme de subvention de Golf Canada pour les évaluations de parcours

- Golf Canada versera aux associations de golf provinciales une subvention de **37,50\$ pour 9 trous évalués pour les hommes et 37,50\$ pour 9 trous évalués pour les femmes**, sans égard au nombre de tertres de départ évalués pour les hommes ou les femmes ou au nombre de visites requises pour réaliser les évaluations du parcours. Par exemple, si le club de golf XYZ dispose d'un **parcours de 18 trous** et qu'il est évalué pour les hommes et les femmes le même jour, l'association de golf provinciale recevra 150\$ (75\$ pour l'évaluation concernant les hommes et 75\$ pour l'évaluation concernant les femmes). Si le club de golf XYZ est évalué pour les hommes en juin et pour les femmes en août, l'association de golf provinciale recevra 150\$ (75\$ pour l'évaluation concernant les hommes et 75\$ pour l'évaluation concernant les femmes). Si le club de golf XYZ n'est évalué que pour les hommes (ou que pour les femmes), l'association provinciale de golf ne recevra que 75\$.
- La raison d'être de ce programme est de fournir de l'aide financière aux associations de golf provinciales pour les aider à compenser une partie des coûts des évaluations dans l'optique de maintenir des évaluations de parcours exactes et à jour dans le pays. Le Centre de pointages de Golf Canada et tous les fournisseurs de logiciels de handicap certifiés dépendent de l'accès à ces données.
- Voici les exigences pour obtenir une subvention :
 - Il incombe aux associations de golf provinciales de maintenir et de mettre à jour des données exactes d'évaluation de parcours dans le Centre de pointages de Golf Canada. Les associations de golf provinciales doivent tenir à jour et fournir les nouvelles évaluations ou les évaluations révisées au moment où elles sont produites tout au long de l'année. Veuillez contacter Justine Decock au poste 229 si vous avez besoin d'aide pour faire la mise à jour au Centre de pointages de Golf Canada.
 - Fournissez un document sommaire indiquant la date et le nom du parcours lors des évaluations complétées en y ajoutant une facture pour les subventions auxquelles vous avez droit. Le sommaire et la facture doivent être transmis aux soins de Madeline Small au plus tard le **15 octobre**. Le sommaire sera examiné et la facture ainsi que le Centre de pointages seront soumis à une vérification avant la production de chèques.
- Les subventions ne seront pas versées à moins que toutes ces conditions soient respectées.

Appendice 3

Programme de subventions de Golf Canada pour le manuel et les guides d'évaluation de parcours

- Golf Canada fournira une subvention aux associations de golf provinciales égale à 50% du coût du Manuel et des Guides d'évaluation de parcours 2012-2015 (pour les hommes et les femmes).
- Le coût pour les associations provinciales de golf par Manuel d'évaluation de parcours est de 3,75 \$CAN, TPS et frais d'expédition en sus.
- Le coût pour le Guide d'évaluation de parcours est de 5,75 \$CAN, TPS et frais d'expédition en sus.

Pour commander le Manuel et les Guides, communiquez avec le Centre de ventes de Golf Canada au 1-800-263-0009, poste 283.